

choses vues

du 01/09/04 au 30/09/04

Une vraie rentrée. avec des bilans informels, GIR, prostitution, juges de proximité, justice des mineurs, des estimations.

Mais surtout on regarde vers le futur proche, celui des résolutions, des décisions. La cohésion sociale s'approprie toutes les rubriques, du budget au travail social, jusqu'au logement et la revoilà dans l'emploi. En attendant les débats parlementaires (fin octobre), de quoi se familiariser avec le nouveau vocabulaire des nouveaux contrats aidés, dits « d'activité », « d'avenir », etc.

Réjouissez-vous : MM. Chauvière et Karz vous consacrent du temps. Le travail social est immortel ou presque, affirment-ils. Et le sens, en a-t-il encore, du sens ? Bien sûr, entretien passionnant, tonique, de quoi bien commencer l'année... en se sentant moins seuls ? Quand l'ASE est mise en cause dans le traitement des maltraitances, quand elle se défend et propose des lois, là aussi et c'est passionnant.

Le logement débouche directement sur la question plus vaste de l'intégration, points de vue juxtaposés. A ne pas rater. Et l'école, bien sûr, avec des tas d'informations, puzzle d'une « rentrée laïque ».

Par souci de gagner de la place et d'alléger notre présentation nous choisissons de regrouper les Brèves et la Biblio, avec un seul commentaire global. En espérant que cela vous convienne. A bientôt.



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

BUDGET : cohésion sociale, éducation nationale	P 5
Violences en hausse : présentation statistique	
Les GIR, bilan d'un outil policier	
Début de dialogue entre UOIF et CRIF	
Une société obsédée par ses victimes	P 6
Décrets sur le droit d'asile – Réactions	
Juges de proximité : bilan, extension de compétence.....	P 7
Nouveaux axes politique pénitentiaire	
Reflux de la prostitution ?	

travail social

Plan de cohésion sociale : avis du Conseil Economique et Social	P 8
Cohésion sociale : projet de loi en conseil des ministres	P 9
Le travail social a-t-il encore un sens ?	
Drames de la maltraitance : ASE en question	P 10
ASE : une loi contre la « sur-maltraitance »	P 11
Quand les RMistes ont la parole	
Quelles perspectives pour les missions locales ?	
REAAP, Points Info Famille, on réaffirme, on met en place	P 12
Diplôme d'Educateur Spécialisé par la VAE	
Un rapport sur le secteur social et médico-social	P 13
Promotion de l'égalité pour les femmes de l'immigration	

législation

Libertés et responsabilités locales	P 13
Projet de loi pour la cohésion sociale	

[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Chômage en juillet	P 14
	Emploi et cohésion sociale : amendements en vue	
	M. Borloo et les services d'aide à la personne	P 15
	RMI : chiffres depuis 1 an	
	Carte 2003 du chômage en France	
	M. Raffarin a renoncé à étaler sur 2 ans la hausse du SMIC	
	Bénéficiaires des politiques de l'emploi : trajectoires	
logement	Le droit au logement au crible des réalités de terrain.....	P 16
	Comment concilier droit au logement et mixité sociale	
	Vers la suppression du Prêt à taux zéro ?	P 17
	Rapport sur les attributions de logements sociaux	
santé	Lutte contre la violence : priorité sanitaire	PP
	Plan de lutte contre les drogues et réactions	17
	Toxicomanie : Traitements de substitution	P 18
	AME : Médecins du Monde, CNAM et Assocs	
scolarité	Réforme de l'école : propositions du rapport Thélot	P 19
	Les enjeux de la rentrée scolaire	
	Laïcité : un point sur la rentrée	P 20
	Tenue des mères accompagnant une sortie scolaire	
	Enseignement catholique et jeunes filles voilées	
	Poids des collectivités locales en matière d'éducation	P 21
	Ecoles, collèges, lycées : où en est la France ?	
	Taille des classes et réussite scolaire	
	Une minorité d'élèves atteignent les objectifs des programmes	
Dispositifs relais : Bilan positif	P 22	

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE P 22

brèves

LE MONDE..... P 23

- Cours des comptes et intégration
- Banques islamiques et clients européens
- Militants accusés d'héberger des sans-papiers
- Réforme de l'isolement en prison
- Code de la famille marocain : et les immigrées ?
- Obésité infantile : campagne d'information
- Propriétaire refuse vendre terrain à un « Arabe »
- Un problème de voile dans la police parisienne
- Mairie, mariage et voile à Lyon
- Grandes Ecoles, ZEP et E2C

ASH du 27 août P 24

- Tarifification IVG ambulatoire
- Aide sociale départementale 2003

ASH du 03 septembre P 25

- Observatoire national de la délinquance
- Un point sur les FAJ 2003

ASH du 10 septembre P 25

- Organisations de chômeurs et transports en commun
- Europe : organisation de « charters »

ASH du 17 septembre P 25

- Chancellerie : un point sur la justice des mineurs
- Prestations sociales 2003 : augmentation

ASH du 24 septembre P 25

- Responsabilités locales expliquées aux préfets
- Loi cohésion sociale et organisations de handicapés

coups de cœur

Femmes : un accueil au cœur du quartier P 26

société

BUDGET : Education, cohésion sociale

(Le Monde-23 & 24/09/04) Réf. : 1225-sept.04-11-LM



Législation, travail social, société, partout la cohésion sociale. Chiffres plutôt encourageants. A suivre.

- **COHESION SOCIALE**
- Le plan de cohésion sociale bénéficie d'un milliard d'euros de crédits
- Le budget emploi, travail et cohésion sociale **augmente de 2.5 % en 2005**
- Travail et emploi : + 1.8 %. Compte tenu des prévisions d'inflation c'est un budget constant.
- Les compensations liées aux allègements de cotisations sociales : + de 600 millions
- A noter que l'aide à l'emploi dans la restauration mobilise à elle seule 550 millions (Matignon)
- L'extinction programmée des emplois jeunes permet de dégager 594 millions.
- Crédits de la ville : + 22.7 %
- Logement : + 3.6 %
- **EDUCATION NATIONALE**
- Hausse de 2.6 % : absorbée en grande partie par l'évolution des pensions et rémunérations
- Second degré : - 5 500 emplois (moins d'élèves)
- Premier degré : + 1 000 (51 000 élèves en plus)
- Assistants d'éducation : 9 000 postes pour remplacer autant de départs de surveillants
- Aides-éducateurs : 6 000 contrats arrivent à échéance, 800 postes seulement créés (insertion des élèves handicapés)

[Retour Sommaire Général](#)

La présentation statistique des violences contre les personnes, toujours en hausse, sera modifiée

(Le Monde-07/09/04) Réf. : 1203 -sept.04- 11- LM



Eh oui les chiffres sont mauvais. A suivre, une nouvelle présentation des statistiques avec ses effets, les bons et les pervers. Des idées intéressantes, au niveau des causes. Se lit facilement.

- **En août les chiffres de la délinquance sont en hausse, confirmant une tendance lourde.**
- **Au 1^o semestre 2004, les « violences aux personnes » ont progressé de 6.5 %** (en 2003 augmentation de 7.03 % par rapport à 2002)
- L'Observatoire de la délinquance doit examiner avec le ministère de l'intérieur sur une nouvelle présentation des statistiques, l'état 4001
- On pourrait envisager 2 parties :
 1. Agressions contre les personnes
 2. Confrontations avec l'auteur (menaces, etc.)
- L'Observatoire voudrait que soient prises en compte les contraventions 4^o et 5^o catégorie
- Il souhaiterait également que les 107 rubriques de l'état 4001 soient présentées de façon neutre
- Les lacunes ne sont pas seulement d'ordre statistique : manque d'enquêtes de victimation. Angle de vue trop étroit qui condamne à ne faire que des hypothèses sur les causes.
- Sébastien Roché (CNRS) : installation durable dans la crise et marginalisation économique d'une part de la population.
- « Augmentation générale de la violence (travail école) et les effets pervers de la sanctuarisation (...) des logements et des véhicules. (...) On devient vulnérable sur la voie publique » (Observatoire délinquance). Confirmé par R.G.

- Par ailleurs recrudescence de violences liées à des règlements de compte (drogue). Surtout région parisienne mais villes moyennes aussi.

Les GIR, un outil policier contre les trafics au quotidien

(Le Monde-09/09/04) Réf. : 1208 -sept.04- 11- LM



Voilà ; nous en avons parlé à leur début. La suite semble prometteuse. En parle-t-on sur les « quartiers » ?

- Créés fin 2002 et très contestés à l'origine
- Instrument du retour de l'Etat dans les quartiers dits « sensibles » : opérations à grand spectacle avec des résultats modestes. Voilà leurs débuts.
- Leur objectif n'a pas changé, c'est la lutte contre l'économie souterraine : trafic de stupéfiants, contrefaçons, avoies criminelles
- 1 champ vaste : 287 fonctionnaires et militaires. Unités d'une dizaine de personnes dirigées par un commissaire ou un officier de gendarmerie
- Plus souple qu'un service de police car ne travaille pas uniquement dans un cadre judiciaire mais aussi avec l'Urssaf ou le fisc par ex.
- Outil juridique : renversement de la charge de la preuve quand quelqu'un a un train de vie supérieur à ses revenus déclarés et se trouve en relation avec des personnes impliqués dans le trafic (5 ans de prison et 750 000 € d'amende)
- Les règles du secret professionnel de l'administration fiscale ont été assouplies.
- Les services fiscaux ont recouvert plus de 20 millions d'euros (pénalités et rappels)
- Plus personne ne conteste l'intérêt des GIR

Début de dialogue entre les musulmans de l'UOIF et les juifs du CRIF

(Le Monde-11/09/04) Réf. : 1210 -sept.04- 11- LM



Des gens qui se parlent ce n'est jamais inintéressant. En l'occurrence c'est surtout à suivre nous semble-t-il.

- Une délégation de l'UOIF, dont le président, M. Alaoui, s'est rendue dans les locaux du CRIF en présence de son président M. Cukierman
- M. Alaoui : « toucher à un juif, c'est contraire aux principes de l'islam » et il insiste sur le fait qu'il est « hors de question d'importer un conflit étranger sur le territoire français » et sur le souhait « qu'on ne qualifie pas chaque acte antisémite comme d'origine musulmane »
- « Les deux communautés doivent participer à un effort en faveur de la paix sociale » (M. Alaoui)
- La tonalité est de « faire quelque chose ensemble »
- Le CRIF a « demandé à l'UOIF de veiller à l'enseignement des imams (...) l'UOIF a fait preuve de maturité »

L'affaire Marie L. révèle une société obsédée par ses victimes

(Le Monde-23/08/04) Réf. : 1183 -sept.04- 11- LM



Une grande page qui sort un peu de nos sujets habituels mais elle a le mérite de retracer l'historique et de chercher les clefs d'un comportement que nous constatons tous les jours. Tonique.

- L'histoire est connue et confirme que l'opinion confère à la victime un statut « presque sacré »
- Début des années 80, premières indemnités des victimes d'infractions pénales, et réseau d'assoc. dans la foulée. Dans les années 95, l'aide aux victimes devient une préoccupation de l'Etat (sang contaminé, etc.)

- 2000 loi sur la présomption d'innocence et le droit des victimes qui deviennent acteurs du procès pénal. De véritables groupes de pression se constituent. « La souffrance devient un puissant commutateur social, et même un enjeu politique »
- 2004 : Secrétariat d'Etat aux droits des victimes
- « Reconnaissance des victimes, qui constitue un progrès, et en même temps un mouvement de victimisation indéniable » (Mme Roudinesco)
- « A la victime correspond forcément un bourreau. Cela simplifie d'autant le monde et dispense de penser : il s'agit de jouer l'émotion contre la raison » (M. Onfray, philosophe)
- **M. Vigarello (historien)** : perte de sens global, peu de gens décidant pour beaucoup qui sont en position de subir, appropriation de l'Etat-providence vécu comme débiteur. « Cette forme de démocratie d'opinion constitue une dérive par rapport à l'exigence démocratique. »
- **M. Abel (philosophe)** : on se légitime par le malheur que l'on subit. Effondrement des idéologies : les politiques ne recherchent plus le bien commun, mais à éviter le malheur et les figures du malheur sont ainsi devenues centrales (ex. place des commémorations)
- **M. Karpik (sociologue)** : De façon tacite, le procès s'organise à présent comme une thérapie de la victime : privatisation de la justice au service d'une cause privée et non plus par rapport à l'intérêt général.
- Les grandes idéologies donnaient du sens au malheur et des collectivités d'appartenance prenaient en charge la souffrance. « L'apparition » des victimes coïncide avec les difficultés de l'action collective

[Retour Sommaire Général](#)

Décrets sur l'asile / Réactions

(ASH-27/08 & 03/09/04) Réf. : 1192-sept 04-11-ASH
(Le Monde-17/09/04) Réf. : 1192 -sept.04- 11- LM



On pourra estimer que c'est un peu long et pourtant nous résumons au plus serré. C'est une manière d'épilogue d'un feuilleton que nous avons scrupuleusement suivi. Si vous êtes particulièrement concerné, voyez à la fin le guide qui vient de sortir. (Certaines réactions sont en italique.)

- **Préfecture**
- Reçoit la demande et décide si elle doit passer en « procédure prioritaire » (voir OFPRA)
- **OFPRA et Commission de Recours**
- L'étranger dispose de 21 jours pour déposer une demande « complète » **en français** (au lieu d'1 mois) – 8 jours si c'est un réexamen.
- *Entre délais postaux et établissement du certificat de dépôt cela fait une semaine : intenable, surtout avec les traductions (Cimade)*
- *A noter que le ministère vient d'être débouté de deux rejets pour ce motif de langue.*
- Un silence de 2 mois à compter de la date d'enregistrement vaut rejet. Pour les procédures prioritaires (demandes infondées ou pays sûrs), l'OFPRA a 15 jours et **96 h** pour les étrangers en rétention administrative (procédure sans délivrance de titre de séjour ni recours suspensif)
- *Amnesty International : procédures prioritaires en nette augmentation*
- Toutes décisions sont communiquées au préfet et au directeur de l'OMI et les rejets au ministère de l'Intérieur.
- Recours à exercer dans le mois suivant la notification de la décision et on peut saisir la commission d'une décision d'accord de l'asile
- A noter que les décisions cassant des avis négatifs sont de plus en plus nombreuses (12.3% pour le 1^o semestre 2004)
- Le président de la commission peut régler par ordonnance les recours « ne présentant aucun élément sérieux susceptible de... »

- **Décret n° 2004-814 du 14/08/04, J.O. du 18/08/04**
- **Entrée et séjour des demandeurs d'asile**
- Si la domiciliation passe par une assoc. , il faut qu'elle soit agréée, déclarée depuis 3 ans, en rapport avec l'aide aux étrangers, avec une expérience dans les domaines hébergement etc.
- *Crainte d'un « tri » entre les assocs.*
- Une fois le dossier déposé, « l'autorisation provisoire de séjour » est de 1 mois (15 jours pour dépôt d'éléments nouveaux)
- Si le cas n'est pas tranché, autre autorisation de 3 mois renouvelables jusqu'à la décision. (doit alors justifier du lieu où « il a sa résidence »)
- Si la qualité de réfugié est reconnue, une carte de résident peut être délivrée. Si protection subsidiaire une carte de séjour temporaire. En attendant sont délivrés des récépissés de demande de titre de séjour de 3 mois renouvelables qui donnent droit à travailler.
- Avant de refuser l'entrée en France à un étranger demandant l'asile à la frontière, le ministère de l'intérieur doit consulter l'OFPPA.
- **Décret n° 2004-813 du 14/08/04, J.O. du 18/08/04**
- **Contentieux et reconduites à la frontière**
- Le tribunal administratif dispose de 72 h au lieu de 48 h pour statuer en cas de contentieux, et peut rejeter certains recours par ordonnance
- La compétence d'appel en matière de reconduite à la frontière passe du Conseil d'Etat aux cours administratives d'appel
- **Décret n° 2004-789 du 29/07/04, J.O. du 03/08/04**
- **Expulsions**
- Dans le cadre de la « procédure d'urgence absolue », le ministère de l'Intérieur est seul compétent pour prendre la décision et fixer le pays de renvoi. Pour rappel, elle recouvre les exceptions à la protection « relative » accordée à certains étrangers (Voir RVP Eté)
- **Réactions**
- Voir n° Eté sur les craintes de la CNCDH

- Forum Réfugiés et FTDA : 21 jours pour constituer un dossier c'est court, surtout souvent sans accompagnement social
- Justification du lieu de résidence : « inapplicable », surtout avec le manque de places en CADA. Les étrangers en CADA ont un meilleur taux d'accord : utilité de l'accompagnement social. Seuls les demandeurs en 1° instance peuvent y être hébergés. Les assocs plaident pour que ceux ayant formé un recours puissent l'être également.
- **FDTA : « Droit d'asile, aide aux dossiers – Le guide pratique du dossier de demande d'asile – Les Cahiers du social n° 5 – 7€**

Le projet d'extension des compétences des juges de proximité suscite un tollé chez les magistrats.

(Le Monde-16/09/04) Réf. : 1213 -sept.04- 11- LM



Et sur les quartiers en entendez-vous parler de cette justice de proximité ?

- Syndicats de magistrats, assoc. Des juges d'instance et conseil supérieur de la magistrature s'opposent au projet de réforme : au civil leur compétence s'étendrait des litiges de 1 500 à ceux de 4 000 € et ils pourraient être saisis par des personnes morales. Au pénal leurs seraient confiées toutes les contraventions de 4° classe
- Jusqu'à présent 166 juges sont à pied d'œuvre sur 500 candidats retenus. Dans l'ensemble ils sont sous-occupés. C'est surtout au civil que le bât blesse.
- Pour les magistrats nombre d'entre eux non issus du monde judiciaire (cadres d'entreprise par ex.) n'ont pas les compétences requises.
- Au moins revoir la durée de leur formation

[Retour Sommaire Général](#)

M. Perben dévoile les nouveaux axes de sa politique pénitentiaire

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1234 - sept 04 - 11- ASH



C'est très sympathique ; nous manquons toutefois un peu de mesures précises.

- Le temps de la détention doit permettre « un nouveau départ ». Préparer réinsertion, ou « pour le plus grand nombre, la première insertion dans la vie sociale et professionnelle ».
- On a séparé mineurs et majeurs, amélioré la prévention du suicide, la prise en charge de détenus âgés et malades et aujourd'hui **trois nouveaux axes dégagés en terme d'objectif**
- 1. **Enseignement et lutte contre l'illettrisme.** Actuellement plus de 30 000 détenus suivent des cours d'alphabétisation et remise à niveau
- 2. **Actions de formation professionnelle.** Pédagogies diversifiées : emplois en chantier-école
- 3. **Travail en milieu pénitentiaire.** Aucune mesure précise annoncée toutefois.
- Expérimentation vers novembre/décembre : **permettre aux délégués du médiateur de la République d'intervenir en milieu carcéral** en cas de litige entre administration et détenus. La CNCDL salue l'initiative
- **Accompagnement des condamnés en fin de peine** : les fameuses dispositions pour éviter les « sorties sèches » sont précisées par la circulaire JUSK0440112D du 13/09/04 à paraître au B.O.M.J.
- Aucun détenu n'est exclu de ces dispositions

Des associations constatent un timide reflux de la prostitution

(Le Monde-04/09/04) Réf. : 1208 -sept.04- 11- LM



Le titre est encourageant, l'ensemble de l'article beaucoup moins. C'est un bilan parmi d'autres de ces lois 2003 qui ont tant fait parler et écrire.

- Des assoc. constatent que de plus en plus de prostituées veulent quitter le trottoir ou l'ont fait.
- Ministère de l'Intérieur : « mouvement encore timide »
- Au Nid Paris on observe que la loi sécurité intérieure permet aux « étrangères de tenir tête à leurs proxénètes ». 204 autorisations de séjour délivrées dans ce cadre depuis 03/03
- L'autre version c'est que les filles arrêtent en raison des conditions « épouvantables » instaurées par la loi : « harcèlement policier, contrôles abusifs, insécurité et précarité ». 5 619 interpellations pour racolage passif en 16 mois.
- Médecins du Monde, Bus des femmes : « les filles ont été repoussées à la périphérie, dans des coins plus exposés à la violence, des horaires plus tardifs ». Les assoc. ont du mal à trouver les filles et redoutent une remontée du sida.
- **La prostitution s'organise autrement** : « explosion des salons de massage » à Paris. Appartements, Internet, déplacements incessants d'un quartier à l'autre
- Du côté des magistrats et des policiers le bilan est négatif : la plupart des actions sont dirigées contre les femmes étrangères et n'atteignent pas les proxénètes.
- Une trentaine de filières de recrutement ont été démantelées mais pour les filles ce n'est pas facile : « **pour les femmes qui sont restées très longtemps dans la prostitution, le réseau de socialisation est essentiellement dans ce milieu. Dehors, c'est le néant** »

[Retour Sommaire Général](#)

travail social

Le Conseil économique et social émet un avis réservé sur l'avant-projet de loi pour la cohésion sociale

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1197 - sept 04 - 12- ASH
(Le Monde-31/08/04) Réf. : 1197 - sept.04- 12- LM



Nous rendons compte assez largement de cet avis, particulièrement intéressant.

- Avis du 31 août, positif dans l'ensemble **MAIS**
- « Décalage entre la communication du plan de cohésion sociale et l'avant-projet de loi »
- Inquiétudes sur **l'aspect pécuniaire** : montée en charge très progressive et à l'heure actuelle toujours 650 millions de crédits gelés ou annulés
- « **Face à l'exclusion on ne peut s'en remettre au seul retour de la croissance** »
- **Emploi** : A la priorité donnée à « une activité, aussi modeste soit-elle », le CES oppose la nécessité de protéger un emploi de qualité.
- Il est réservé sur les possibilités d'activité pour les personnes peu qualifiées (secteur services)
- Estime insuffisamment prises en compte « la prévention des risques de chômage et des difficultés d'accès à l'emploi ainsi que la mesure des effets de la mondialisation »
- Regrette que l'indemnisation des chômeurs soit assimilée à une « logique d'assistance », « portant inutilement l'anathème »
- A propos de la modernisation du service public de l'emploi, le CES se prononce en faveur du « monopole de prescription » de l'ANPE et met en garde contre « une mise sous tutelle » des organismes paritaires. Que les moyens accordés aux « maisons de l'emploi » ne le soient pas au détriment de l'ANPE, demande-t-il.
- Obligation d'accepter un emploi : craint que cela ne touche d'abord les personnes les plus

fragilisées et en tout état de cause demande une « procédure contradictoire » en cas de sanction. Dénonce une « méconnaissance de la réalité du travail ». Réservé sur la possibilité de suspension ou réduction des allocations.

- Propose une « rationalisation » des contrats aidés : formation, , cumul intégral avec le RMI dans tous les cas de retour à l'emploi, etc.
- **Logement** : la programmation budgétaire ne paraît pas « à la hauteur de l'ambition du plan ». Crainte qu'il ne s'agisse plus d'un « rattrapage des retards qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle politique »
- Pas assez de places urgence, CADA, CHRS
- Mêmes regrets que les assoc. sur le contingent préfectoral. Demande l'inscription de l'opposabilité au logement dans la loi Habitat.
- Aurait préféré que l'accent soit mis sur les dispositifs d'aide à la solvabilité des ménages (FSL, etc.) plutôt que sur le renforcement de créance privilégiée des impayés.
- **Egalité des chances** : Insuffisant
- Les internats de réussite sont absents de l'avant-projet de loi. Alors ? Attention surtout à ne pas en faire un « outil répressif »
- Pour le contrat d'accueil, regret qu'il ne concerne que les primo-arrivants et conditionne fortement l'obtention de la carte de résident.
- Le Fasild participe désormais aux programmes d'intégration et formation linguistique. « Ne peut se réaliser par un simple redéploiement financier des moyens actuels du Fasild ». Crainte que ces nouvelles missions ne se fassent au détriment de ses missions d'intégration.
- **Comité interministériel de lutte l'exclusion** : le CES réclame que l'avant-projet de loi intègre toutes ses décisions demandant traduction législative. Avec calendrier de mise en œuvre.
- De façon générale le CES demande que tous les autres textes en cours (emploi, habitat, école, assurance-chômage, etc.) soient « en cohérence » avec le pan et l'avant-projet de loi « sous peine d'en amoindrir considérablement la portée »

Cohésion sociale : le projet de loi de programmation en conseil des ministres

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1220 - sept 04 - 12- ASH



Essentiellement pour rafraîchir les idées. Nous aurons plus de précision avec les amendements et autres aventures du débat parlementaire.

- Présentation le 15/09. Traduction législative de la plupart des mesures du plan de cohésion et création de nouveaux instruments. **12,8 milliards d'euros sur 5 ans**. Examiné en urgence par le Sénat à partir du 26/10 et par l'Assemblée en novembre
- **EMPLOI**
- « **Accompagnement personnalisé** » possible pour les jeunes 16/25 ans sans qualification rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi : formation, contrat CIVIS, etc.
- **Apprentissage** : relance de ce « passeport pour l'emploi des jeunes ». Adapter la durée du contrat aux acquis du jeunes, dérogation possible à la limite d'âge de 25 ans, instauration d'un crédit d'impôt au profit des entreprises.
- **Chômeurs longue durée** : CEC/CES fusionnent. « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour le secteur non marchand. Secteur marchand : « contrat initiative-emploi ». Entrées prévues : 230 000
- **Bénéficiaires minima sociaux** : si RMI ou ASS (au moins 6 mois), « contrat d'activité », désormais appelé « **contrat d'avenir** », dans le secteur non marchand / 185 000 prévus. Durée hebdo 26 h maxi, rémunération sur la base du SMIC. 6 mois renouvelables jusqu'à 36 mois. Le CI-RMA, lui, sera recentrée sur le secteur marchand et étendu aux bénéficiaires ASS (prévision de 30 000 entrée).
- **Maisons de l'emploi** : dans chaque département (rôle de coordination), fin du monopole de placement de l'ANPE

- **Recherche d'emploi** : requiert la « participation à toute action d'aide, d'insertion et de formation proposée par le service public de l'emploi ».
- **Sanctions** : graduées. L'allocation chômage devrait pouvoir être réduite et plus seulement supprimée. Procédure contradictoire.
- **LOGEMENT**
- **500 000 logements locatifs sociaux** : avec, pour les bailleurs, 25 ans d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (d'ici 2007)
- **10 000 logements vacants du parc privé** : remis sur le marché avec incitation fiscale pour les propriétaires louant à des personnes aux revenus modestes.
- **Urgence** : créer 4 000 places maisons relais, 4000 places CADA et 1 800 places CHRS
- **Innovations** : les personnes accueillies en structure d'hébergement, logement temporaire, CHRS, etc. seront public prioritaire pour les logements sociaux (libérer des places d'urgence). En cas e résiliation de bail HLM pour non-paiement, possibilité de continuer à percevoir une aide au logement si protocole d'accord signé avec le bailleur (plan d'apurement de sa dette). *La Fondation Abbé Pierre aurait voulu un recours systématique au FSL (pour que l'apurement ne reste pas virtuel)*
- **EGALITE DES CHANCES**
- **Equipes de réussite éducative** : 1 469 millions pour la mise en place de 750 équipes. Encadrer enfants en difficultés scolaires, renforcer l'encadrement dans les internats etc.
- **Dotations solidarité urbaine** : augmentation pendant 5 ans et meilleure répartition (en faveur des villes plus pauvres)
- **Etrangers** : créer l'Agence nationale de l'accueil et des migrations (ANAM), officialiser le service public de l'accueil des étrangers. Donner une base légale au contrat d'accueil (généralisation au 01/01/06) dont le respect serait indispensable pour accéder au statut de résident.

[Retour Sommaire Général](#)

Le travail social a-t-il encore un sens ?

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1216 - sept 04 - 12- ASH



Quatre pages riches, plus faciles à comprendre que l'on ne « craindrait » à première vue. Stimulant, fait la part des choses, la passion est là mais n'obscurcit pas l'entretien. Bien sûr qu'il y a un sens, mais il faut le trouver !! C'est une boutade, certes, mais lisez, et faites-vous une idée sur les différentes conditions énoncées pour la continuité de ce sens.

- Entretien avec Michel Chauvière (MC) et Saïl Karz (SK). Voir BIBLIO en fin d'article
- **Voulez-vous rassurer les professionnels ?**
- **MC** : Ils rencontrent des problèmes de légitimité. Mais depuis un siècle, le plus constant c'est l'existence du travail social. Alors débattre si plus... ou ... si moins... ou si c'est fini, ce n'est pas la question
- **SK** : Ils sont désemparés parce que moins sûrs de pouvoir régler les problèmes : d'où souvent la résignation. Mais ils se débrouillent bien. Ce qui m'intéresse c'est d'accompagner l'interrogation conceptuelle des pratiques quotidiennes.
- **Travail social et puissance publique / Travail social outil de contrôle, pression en ce sens ?**
- **MC** : Dans les années 70, on a travaillé sur cette notion d'outil de contrôle. Questionnements intéressants, positionnements parfois excessifs. Il faut intégrer les changements des années 80, aborder le social dans sa dynamique propre et pas seulement dans ses fonctions implicites. Il est dans l'articulation entre norme et lien.
- **MC** : Attention à ne pas extrapoler : si on travaille sur la délinquance des jeunes, on est confronté au « piège sécuritaire », mais pas si l'on travaille avec les personnes âgées.
- **SK** : « Contrôle social » suppose des contrôleurs et des contrôlés. Pas assez complexe. Le travail

- social fait partie des appareils idéologiques de l'Etat : « aide intéressée » pour que les gens aillent en fonction d'un certain modèle de société. Dans la marge de manœuvre qui lui reste, le professionnel construit son éthique. Cette dialectique est mon premier souci
- **MC** : On a toujours un espace d'autonomie mais la tradition française est celle d'une approche globale, une forte « intégration politique », dont le travail social est un élément. Cf. notion de « citoyenneté »
 - **SK** : La dimension politique du social (comme pour le scolaire, l'emploi...) est immédiatement visible en France. Ce n'est pas partout ainsi.
 - **La pression de l'Etat sur le social est-elle plus forte aujourd'hui qu'hier ?**
 - **MC** : Ce n'est pas le travail social qui est en cause (il sera toujours nécessaire), c'est notre modèle d'intégration qui est « menacé par le libéralisme ». L'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance met en péril l'ordonnance 45 mais aussi l'équilibre entre ministères Intérieur et Justice. C'est en fonction de ces « fondamentaux de la République » qu'il faut définir une stratégie.
 - **SK** : Oui, le libéralisme a besoin du social (prévention conflits, signalements, etc.). C'est sa représentation qui est interrogée, et le changement qui va d'une prise en charge vers la prise en compte, le « faire avec ». Mais une « partie des travailleurs sociaux est résignée à un suivi autoritaire des populations ».
 - **L'acte II de la décentralisation rend-il plus illusoire l'autonomie du travailleur social ?**
 - **MC** : « Déconcentration descendante » sous prétexte que les compétences seraient mieux exercées dans la proximité. Ce sera « la même bureaucratie avec d'autres enjeux politiques ». Il faut prendre garde au risque d'illusion. Ce peut être plus inégalitaire que démocratique.
 - **SK** : C'est un fait politique qui échappe aux travailleurs sociaux. L'Etat « magnanime et juste » n'a jamais existé ni l'autonomie complète du travailleur social.

- **Le travail social devient-il une prestation comme une autre ?**
- **MC** : Les transformations dues à la marchandisation n'affectent pas tout le secteur. « La protection de l'enfance ne fait pas recette. » Le travail social est « incroyable » et en permanence réinventé : médiations, téléphonie..
- **SK** : Il est « mortel mais sa mort n'est pas pour demain ». Les expériences d'inspiration libérale ressemblent à du social mais c'est tout. La société produit de l'exclusion, le social ne manque pas « de clientèle ». Le travail social pratique une forme d'écoute qui lui est propre et sur le sens aucune concurrence n'est possible. Mais ces questions doivent rester présentes.
- **Quel est le défi pour le travail social ?**
- **SK** : Une voie à explorer c'est l'analyse de la pratique (« clinique transdisciplinaire »). Permet de comprendre à partir de cas singuliers comment les idéologies sociales collectives sont à l'œuvre. Implique une distance critique. A ne pas confondre avec une rationalisation abstraite de la pratique.
- **MC** :
 1. **Défi de connaissance** : faire l'effort théorique dont parle SK sous peine de glisser effectivement vers une pente gestionnaire. Il faut penser les changements des années 80
 2. **Défi démocratique** : Reconstruire le « triangle des légitimités ». Pouvoirs publics / institutions / professions et usagers. Angle sous lequel il faudra évaluer les outils de la loi 2002
 3. **Défi des qualifications** : Allons-nous vers un renforcement des exigences ou vers leur affaiblissement (appréciation au cas par cas par ex.). Transfert des formations du travail social : « l'Etat n'a-t-il plus rien à dire de la question des qualifications sociales ? »
- **Michel Chauvière – Le travail social dans l'action publique - Ed. Dunod – 26 €**
- **Saül Karz – Pourquoi le travail social ? – Ed. Dunod – 21 €**

[Retour Sommaire Général](#)

Drames de la maltraitance : dépasser l'émotion

(ASH Mag 09-10/04) Réf.:1235-sept 04- 12- ASH Mag



Du bon sens dans cet article : la perfection n'existe pas. Des demandes dans lesquelles tous les travailleurs sociaux peuvent se reconnaître et, de nouveau, l'interrogation sur la primauté ou non du lien parent-enfant. Inscrivez cette question, car elle promet de revenir encore. Tout comme... l'analyse des pratiques ...

- Les événements récents (Drancy ...) relancent doute et inquiétude sur l'efficacité de la protection de l'enfance.
- Le docteur Berger, pourtant critique à l'égard du système, rappelle que : « **Même dans un dispositif « au top », il y aura toujours des situations qui nous échapperont** »
- ES AEMO : « On cherche des responsables. Quitte à faire des erreurs énormes, comme à Outreau »
- Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) : « Facile de désigner un coupable (...) tout le monde est faillible (...) **identifier les mauvais, ça nous protège du fait de nous sentir capables de frapper un enfant** »
- Au tribunal pour enfants de Bobigny, on estime le système plutôt bon
- Tous les acteurs soulignent **la rareté des cas de maltraitance très grave** et les milliers de mesures exécutées chaque année
- Mais les familles les plus mal traitantes sont paradoxalement difficiles à repérer car imprévisibles et instables.
- 1. ONED : **Sans analyse des pratiques, la question de la maltraitance est difficile à gérer.** On est renvoyé à l'enfant et à l'impossibilité d'attaquer les parents ou à l'inverse on risque d'extrapoler les faits de maltraitance.



On en parle on en parle de la participation de l'usager. Une jolie expérience décrite ici et les conditions de réussite exprimées sont intéressantes. La loi 2002 sur le concret, ça change un peu...

- 2. AEMO : **le travail en équipe**, pouvoir dire ce que l'on a ressenti. « C'est un boulot où l'on ne devrait jamais être seul. Malheureusement, on l'est trop souvent ». Postes non pourvus, situations lourdes, encadrement accaparé par des tâches administratives.
- 3. **Le travail en réseau**, tout le monde est d'accord, ce serait un garde-fou formidable. Mais dans la pratique, la coopération inter institutionnelle, c'est très difficile : les différences logiques pèsent lourd, la question du partage de l'information est récurrente.
 - Au-delà de ces 3 points, beaucoup pensent qu'il faut **redéfinir clairement mission et moyens**
 - **Notamment la priorité est-elle le lien parents / enfants ?**
 - Le docteur Berger: **« tant qu'on n'aura pas une loi organisée autour de l'enfant, on ne pourra pas progresser**. Il faut que les textes fassent primer la protection du développement intellectuel et affectif de l'enfant. A partir de là, si l'on peut travailler avec les parents, tant mieux. Si l'on n'y parvient pas, il faut trouver d'autres solutions ».
 - Cette option dans l'air du temps inquiète certains travailleurs sociaux : **se transformerait-on en police des familles, et sur quels critères ?**

- L'ASE prend en charge des enfants en grande difficulté. A 18 ans, on propose des contrats jeunes majeurs, des foyers de travailleurs, des retours en famille etc. Mais plus de placement en famille d'accueil, ni établissement
- De plus en plus souvent, les résultats d'un long travail sont alors perdus rapidement
- Les jeunes sans difficulté particulière restent chez leurs parents jusqu'à 20/25 ans, l'emploi stable est rare avant 25 ans et les jeunes les plus fragiles sont « abandonnés » par l'institution mise en place pour les protéger. C'est de la « sur-maltraitance »
- La réticence est de plus en plus grande à signer des contrats jeunes majeurs et on le fait pour des durées souvent courtes (3 mois renouvelables) alors qu'il faut de la stabilité à ces jeunes
- Les restrictions budgétaires s'appliquent aux services de l'ASE comme aux autres, alors que le nombre de situations à traiter augmente (meilleurs repérages), que beaucoup de foyers sont à saturation ainsi que les bureaux des juges pour enfants et qu'enfin l'on manque de travailleurs sociaux.
- Les « restructurations » diverses aboutissent à ce que les dossiers passent de main en main et que des travailleurs sociaux débordés et n'ayant pas vécu l'histoire de l'enfant les défendent comme ils peuvent devant des inspecteurs qui ont des comptes budgétaires à rendre.
- ES ou AS doivent être référents d'un même jeune le plus longtemps possible
- **Mais il faut aussi que le législateur impose un suivi prolongé jusqu'à 21 ans avec possibilité de prorogation de 2 ou 3 ans.**
- C'est cher ? Oui, mais économique aussi car on éviterait bien des désastres ruineux en aval.

[Retour Sommaire Général](#)

Quand les allocataires du RMI ont la parole

ASE : L'urgence d'une loi contre la « sur-maltraitance »

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1218 - sept 04 - 12- ASH



Très bel article. Ce psychiatre s'alarme, il le dit, il le dit bien. Rajeunir l'âge de la prévention, on en parle beaucoup. Là c'est une autre facette qui est explorée. A 18 ans, un enfant est un enfant, même s'il est à l'ASE. Voilà comment on pourrait résumer ce plaidoyer de manière un peu « choc ». A lire.

- Fin 2001 assocs et CLI de Lille ont l'idée de faire participer des allocataires RMI : « acteurs à part entière », susceptibles de « peser » sur le dispositif et de participer à l'évaluation.
- Début 2002, appel à idées pour « une journée de l'insertion »
- S'y rencontreront techniciens départementaux, bénévoles, professionnels de l'insertions, CAF, ANPE, élus, employeurs et allocataires.
- Illusoire « d'inciter les RMistes à être acteurs d'un dispositif qui les place dans une situation précaire » ? La question se pose mais **pour lutter contre la misère il faut faire participer ceux qui en pâtissent et chacun détient un savoir** : convictions des initiateurs du projet
- Juin 2003 : 3 jours de débats et rencontres avec 700 personnes.
- Juillet 2003 : la suite est imaginée sous forme d'un forum permanent, différentes rencontres.
- Les employeurs viennent nombreux maintenant, ce qui n'était pas gagné : peur d'être pris à partie par les allocataires.
- Travail en petits groupes où chacun s'exprime. Les regards changent des uns sur les autres.
- **« Cela fonctionne parce que nous ne sommes pas dans la captation, qu'elle soit militante, électorale ou associative »** Esprit ouvert
- Il s'agit de **confronter des points de vue différents, sans rechercher à tout prix de consensus** : « processus de dégel progressif »
- Il ne s'agit pas de changer la pratique des gens mais **« rien n'est plus jamais pareil après »**
- Les RMistes se sentent considérés et les employeurs expliquent leur travail dans la durée

- Les travailleurs sociaux rencontrent des gens qu'ils ne rencontreraient pas et sont « confrontés » à des allocataires devenus « experts » du dispositif. « **Le forum pousse chacun à se remettre en question** »
- Une des difficultés est de toucher l'ensemble des allocataires, mais une dynamique est impulsée : le PLIE fait des réunions d'information sur le RMI, et le programme départemental d'insertion (2005) est annoncé comme le fruit de rencontres avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, dont les allocataires du RMI.

- **Circulaire « points info famille »** : Une des propositions conférence pour la famille 2003.
- « **Du champ de la naissance à la prise en charge des ascendants** » : accueil, information, orientation, recueil des attentes et besoins
- Expérimentation sur 15 sites, puis généralisation
- Le diagnostic des REAAP doit permettre une implantation équilibrée et une base de données
- Le Comité national de pilotage du REAAP assurera animation et coordination du dispositif
- Aide de l'Etat de 1.7 million répartie à égalité entre les DDASS

- Les ML doivent « favoriser la concertation entre les différents partenaires » ; et l'enchevêtrement de dispositifs, les nouvelles collectivités, le redéploiement de compétences ?
- « Aider les jeunes 16/25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion » : leur fonction la plus visible.
- Mais cette construction de relation est mise en cause par une tendance à la rationalisation et l'instrumentalisation : faire des ML un outil d'application de directives, lois, etc.
- L'un de leurs fondements est d'avoir une « fonction politique autonome ». Elles n'ont pas vocation à être des institutions, mais à pouvoir transformer l'approche des institutions sur la question sociale jeune.
- **Condition de leur futur .**

[Retour Sommaire Général](#)

Nouvelle impulsion pour les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, coup d'envoi à la mise en place des « points info famille »

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1230 - sept 04 - 12- ASH



3 pages un peu techniques mais pour ceux d'entre vous qui

- **Circulaire REAAP** : Actions en relais et en appui des dispositifs de droit commun auxquelles elles n'ont pas vocation à se substituer.
- Leurs comités départementaux sont chargés d'établir un « **diagnostic territorial partagé** » sur l'offre concernant le soutien à la parentalité et les services aux familles par département
- Ils s'adressent à tous les parents mais doivent permettre les actions innovante pour des besoins émergents ou non couverts (cf. diagnostic)
- Les parents en demeurent les acteurs privilégiés mais l'intervention d'un professionnel peut être nécessaire ponctuellement
- Accent mis sur la problématique de l'adolescence et l'appui aux parents d'enfants 0/11, plus particulièrement 6/11 ans (période sans structures d'accompagnement spécialisé

Quelles perspectives pour les missions locales ?

(ASH- 10/09/04) Réf. : 1215 - sept 04 - 12- ASH



Vous travaillez avec ces structures ; un peu d'histoire ne peut faire de mal et les orientations suggérées dans ces deux pages sont intéressantes.

- Le constat de départ : « l'entrée des jeunes dans la vie active, après la fin de la scolarité, est pour beaucoup d'entre eux une véritable course d'obstacles et une période d'incertitude et de déstabilisation » (1981) est toujours vrai.
- Mais le contexte a évolué. **Les « jeunes » ne sont plus confrontés à des problèmes sociaux mais à une question sociale.**
- **L'emploi garanti pour tous c'est fini.**
- Jeunes assignés sur des zones et des formes d'emploi spécifiques : fracture générationnelle
- Les gouvernements ont accumulé les mesures, ciblées sur des « publics en difficulté » dont la définition évolue aussi : message peu lisible
- Contrecarrer la sélectivité par des emplois aidés et augmenter la croissance en emplois (abaissement du coût et réduction du temps du travail ou création d'activités « nouvelles »)

Conditions d'accès au diplôme d'ES par la VAE détaillées dans une circulaire

(ASH- 27/08/04) Réf. : 1189 - sept 04 - 12- ASH



voilà qui concerne beaucoup de gens. Une présentation d'ensemble pour démarrer la connaissance du dispositif

- Dossiers de candidature à déposer auprès du rectorat du lieu de résidence.
- Pour y prétendre : 3 ans d'activité salariée ou non ou bénévole en rapport direct avec les fonctions d'ES. Sont valables aussi celles exercées dans le cadre de l'objection de conscience ou du volontariat civil.
- Attention : ne sont pris en compte ni les formations ni les stages en milieu professionnel
- **Les compétences qui n'ont été ni actualisées ni entretenues par la pratique ne peuvent être validées**
- Dossier à 2 volets : Recevabilité de la demande et présentation des acquis

- La décision de recevabilité ou d'irrecevabilité doit intervenir dans un délai de 2 mois à compter de l'accusé de réception de la demande de V AE
- Si la décision est favorable elle s'accompagne d'une information sur les dates de convocation du jury et dépôt de la partie n°2
- L'entretien avec le jury permet d'apporter des informations complémentaires sur son parcours
- Il peut y avoir validation partielle du diplôme et dans ce cas l'évaluation complémentaire doit avoir lieu dans un délai de 5 ans à compter de a notification de validation partielle.
- Evaluation de l'ensemble du dispositif : 2° semestre 2005
- **Circulaire interministérielle DGAS/4 A n° 2004-333 du 7 juillet 2004, B.O.M.A.S.T.S. n° 2004 du 07/08/04**

Un rapport décevant de l'Assemblée nationale sur le secteur social et médico-social

(ASH- 27/08/04) Réf. : 1191 - sept 04 - 12- ASH



Aurait pu faire l'objet d'une brève à la limite mais il vaut mieux être informé de ce qui se dit sur son propre secteur. Aussi lui avons-nous donné davantage de relief

- **Etat des lieux** : inégal.
- **1° bilan de la loi 02/01/02** : souvent limité aux évolutions juridiques
- Le seul point de vue clair est l'attachement au caractère de service public de l'action sociale et médico-sociale
- **Recommandations** : amélioration de la situation de la psychiatrie en France, clarification du rôle des assocs, abandon des critères d'âge pour la définition des prestations
- www.assemblee-nationale.fr

Le gouvernement souhaite « promouvoir l'égalité pour les femmes de l'immigration »

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1236 - sept 04 - 12- ASH



On retrouve décidément partout le contrat d'accueil et d'intégration : apparaît comme la pierre angulaire des dispositifs, au moins en ce qui concerne les primo-arrivants. Ce texte court est un mélange de décisions et d'intentions. A suivre sur le terrain.

- Présentation en conseil des ministres du 22/09
- **Accès aux droits des primo-arrivantes** : on compte sur le contrat d'accueil et d'intégration, « instrument de la conquête de leur autonomie »
- **Actuellement les femmes représentent 55 % des personnes accueillies sur les plates-formes de l'OMI mais les hommes signent plus de contrats que les femmes.**
- Veiller à ce que l'entretien personnel se tienne en dehors de la présence de la personne accompagnante qui « peut risquer d'entraver la liberté d'expression »
- Au cours de la formation civique, l'information des femmes sur leur égalité avec les hommes sera renforcée.
- Plaidoyer pour l'organisation de gardes d'enfants pendant les formations.
- **Femmes installées de longue date** : poursuite de formations linguistiques, accompagnement de créations d'entreprise et projets professionnels dans les ZUS
- Un groupe de travail interministériel sur les droits de ces femmes rendra un rapport en 01/05

[Retour Sommaire Général](#)

Législation

Loi relative aux libertés et responsabilités locales

(ASH- 10 & 17/09/04) Réf. : 1206- sept 04 -13 ASH



Entre en vigueur au 01/01/2005.

- *Loi n°2004-809 du 12/0/04, J.O. du 17/08/04*
- **La formation des travailleurs sociaux**
 - Compétence de l'Etat
 - Compétence des régions
- **Rôle renforcé** du département en matière d'action sociale
 - Coordination de l'action sociale
 - Elaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale
 - Pilotage des FAJ
- Action sociale en faveur des personnes âgées
 - Le département, coordonnateur de l'action gérontologique
 - Les comités départementaux des retraités et personnes âgées
- **Expérimentation d'une mission élargie des départements : assistance éducative**
 - Le champ de l'expérimentation
 - L'exercice de cette compétence
 - Les modalités de l'expérimentation
 - L'entrée en vigueur de l'expérimentation
 - L'évaluation de l'expérimentation
- **Le logement social**
 - Contingent préfectoral de logements sociaux
 - L'aide au logement des plus défavorisés
- **Rôle accru de la région en matière de formation professionnelle**
 - Définition de la politique de formation et d'apprentissage
 - Adoption du plan régional de développement des formations professionnelles
 - Gestion des crédits et des formations de l'AFPA

- Rémunération des chômeurs stagiaires de la formation professionnelle continue
- Compétences élargies de la région en matière de contrat d'apprentissage

Le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1224 - sept 04 - 13- ASH



validé par le conseil des ministres

- **EMPLOI**
- **Réforme du service public de l'emploi**
 - Coordonner les actions
 - Ouvrir les activités de placement aux opérateurs privés
- **Insertion professionnelle des jeunes**
 - Accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable
 - Relancer l'apprentissage
- **L'insertion des plus éloignés de l'emploi**
 - Rationaliser les contrats aidés
 - Favoriser le retour à l'emploi des titulaires du RMI et de l'ASS
 - Développer l'insertion par l'activité économique
 - Aider les chômeurs créateurs d'entreprise
 - Soutenir les salariés menacés de licenciement économique
 - Favoriser le retour à l'emploi par l'intérim
- **LOGEMENT**
- **Un plan pour l'accueil et l'hébergement d'urgence**
 - Augmentation des capacités d'accueil
- **Relance de la construction de logements sociaux**
- **Prévention des expulsions locatives**
- **Mobilisation du parc privé**
- **Lutte contre l'habitat insalubre**
- **PROMOTION EGALITE DES CHANCES**
- **Egalité des chances entre enfants et ados**

- **Egalité professionnelle entre hommes et femmes**
- **Egalité des chances entre les territoires**
- **Egalité des chances entre les personnes de toutes origines**
 - Contrat d'accueil et d'intégration
 - Création d'une agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Le chômage a reculé de 0.5 % en juillet après une légère hausse en juin

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1198 - sept 04 - 21- ASH
(Le Monde-01/09/04) Réf. : 1198 -sept.04- 21- LM



Pour une fois, on résume ces chiffres sans trop grande appréhension. A suivre.

- Diminution de 12 500 personnes, soit - 0.5 %
- Le taux chômage reste stable, à 9.8 % (mauvaise place en Europe)

- Les jeunes de moins de 25 ans sont les premiers à bénéficier de la baisse. - 1.7 % de demandeurs d'emploi (données CVS) dans cette catégorie
- 3^o trimestre 04 : les effectifs salariés s'accroissent de 0.1 % dans le privé. Modeste et dû au tertiaire car industrie et construction détruisent des emplois (- 0.6 et 0.1 %)
- Les inscriptions suite à une mission d'intérim reculent de 14.4 %. Ce pourrait être le signe que les entreprises commencent à embaucher (ça commence toujours par l'intérim). A suivre.
- Recul également des inscriptions suite à un licenciement économique : - 9.9 %

Emploi et cohésion sociale : bataille d'amendements en vue.

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1227 - sept 04 - 21- ASH



Cela promet !! un peu technique ? ans doute mais c'est notre quotidien à venir si l'on ose dire. Alors nous essayons d'ores et déjà de vous préparer le terrain en quelque sorte.

- Au cours du débat parlementaire, M. Borloo devrait reprendre une bonne partie des suggestions du CES (Voir Travail social)
- Déjà le « contrat d'activité » est devenu « contrat d'avenir », avec un comité de vigilance vérifiant l'adéquation avec ses objectifs d'insertion professionnelle durable
- Le système des sanctions des chômeurs pourrait être recentré sur l'accompagnement et on réfléchirait à une aide à leur mobilité
- On intégrerait les mesures du comité interministériel de lutte contre les exclusions
- ADF : aux départements doit revenir « le pilotage territorial du dispositif des contrats d'avenir ». Inquiétudes sur la charge représentée par la création des maisons de l'emploi...

- Les acteurs de l'insertion attendent des ajustements techniques : ils se retrouvent une nouvelle fois devant plusieurs dispositifs.
- Demandent 20 h hebdo pour les contrats aidés au lieu des 26 h proposées pour l'instant
- Demandent une prise en compte de « la notion de secteur mixte d'utilité sociale » au lieu de marchand / non marchand, pas assez souple
- Voudraient un chiffrage précis de la part dévolue au secteur de l'insertion
- FNARS, CNEI, Coorace, Régies de Quartier, SNC, Chantiers-école, Emmaüs, CFDT demandent « des états généraux sur le chômage, l'insertion et l'emploi »

M. Borloo veut créer « 500 000 emplois » dans les services d'aide à la personne

(Le Monde-21/09/04) Réf. : 1237 -sept.04- 21- LM



Comme souvent, nous disons « à suivre » mais nous signalons la tendance. Les acteurs de l'insertion ont du pain sur la planche. Faut-il vraiment s'en plaindre ?

- Annonce qu'il présentera ce plan « pour Noël » ; son ministère devrait être doté d'une direction des services à la personnes. D'ores et déjà un « groupe de contact » se réunira le 27/09 : assocs et Caisse d'Épargne
- **500 000 emplois supplémentaires sur trois ans** : « aujourd'hui les assocs représentent déjà 200 000 emplois »
- Pour lui c'est un « énorme gisement d'emplois », qu'il estime pour la France à 3.5 millions d'emplois (pour ex. aux USA ce secteur a une dimension quasiment industrielle)
- Il désire aller vers une professionnalisation des services de proximité

RMI : 10.5 % d'allocataires de plus en un an

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1232 - sept 04 - 21- ASH



C'est simple, vite lu, pas pour autant réjouissant, mais apparemment incontestable.

- **En métropole, augmentation de 1.3 % au 2° trimestre : 10.5 % sur un an**
- **+ 4 % de demandeurs d'emploi et + 8.8 % de chômeurs non indemnisés en un an**
- Effet des nouvelles dispositions allocations chômage au 01/01/04. Même si elles ont été revues, nombre de RMistes étaient encore dans le dispositif au mois de juin.
- De toute façon au cours du 2° trimestre le nb d'ouvertures de droit reste élevé, les moins de 30 ans progressant plus vite que les autres
- Le RMA n'a pas encore « décollé » : moins de 10 conventions signées fin juin dans 14 départements (3/4 secteur marchand)
- DREES – www.social.gouv.fr

[Retour Sommaire Général](#)

Une étude de l'ANPE dresse la carte du chômage en France en 2003

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1219 - sept 04 - 21- ASH



Peut être utile

- Une quinzaine d'indicateurs utilisés, dont :
- **Taux de chômage** : inégalités territoriales
- **Taux de chômage de longue durée**
- **Profils des demandeurs d'emploi**, etc.
- Elle pointe une forte corrélation entre le taux de chômage et le taux de bénéficiaires du RMI
- www.anpe.fr « Chômage et territoire : cartographie 2003 »

Cédant à M. Borloo, M. Raffarin a renoncé à étaler sur deux ans la hausse du SMIC

(Le Monde-21/08/04) Réf. : 1184 -sept.04- 21- LM



Même Le Monde parle de « feuilleton de la rentrée », c'est dire... En voici donc l'épilogue.

- « L'augmentation du SMIC prévue par la loi Fillon sera respectée en 2005 dans sa totalité conformément à la politique que conduit le gouvernement en faveur du pouvoir d'achat des salariés » - Matignon 19 août.
- Il avait été question de l'étaler sur 2 ans
- Les allègements de cotisations patronales porteront sur les salaires compris entre 1 et 1.6 du SMIC (au lieu de 1.7 actuellement). Economie de 1 milliard d'euros qui réduit d'autant le coût de l'augmentation du SMIC.

Les anciens bénéficiaires des politiques de l'emploi ont des trajectoires inégales, selon la DARES

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1195 - sept 04 - 21- ASH



Pas mauvais à savoir pour vous qui vous « battez » sans cesse avec ces dispositifs. Et pas mauvais, comme résultats au demeurant.

- Etude DARES auprès de 16 000 personnes issues d'un parcours d'insertion.
- Trois ans après leur sortie du dispositif, si 50 à 85 % occupent un emploi de droit commun, 12% ont très peu de chance d'y accéder.
- La part des personnes en CDI parmi celles occupant un emploi a très fortement progressé

au cours de la 3^e année après la sortie du dispositif

- Taux d'emploi selon les dispositifs
- 1. CIE / 74 %
- 2. Apprentissage / 80 %
- 3. Qualification / 85 %
- 4. CES / 38 %
- 5. SIFE / 49 %
- 6. TRACE / 40 %

[Retour Sommaire Général](#)

Logement

VOIR VOLET EMPLOI DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA COHESION SOCIALE (rubrique travail social)

Droit au logement au crible des réalités du terrain : bilan loi SRU

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1223 - sept 04 - 22- ASH
(Le Monde-21/09/04) Réf. : 1223 -sept.04- 22- LM



Eh bien voilà, les inégalités spatiales installées ne sont pas faciles à inverser. Est-ce bien étonnant ?

- En 2000 la loi SRU obligeait environ 775 communes à construire du logement social (la règle : accueillir 20 % de logements sociaux)
- La Direction Générale de l'Urbanisme : un « impact positif ». 20 300 logements sociaux financés en 2003 (objectif initial : 20 900)
- Selon la Fondation Abbé Pierre, 30 % des communes en province et 40 % en Ile-de-France « n'ont construit aucun logement social ». elles se contentent de payer la taxe imposée en contrepartie (150 € par logement manquant)
- Inégalités régionales : en PACA près de 60 % des communes concernées n'ont rien produit. En Haute-Garonne, les taux ont parfois baissé !!! Paris, Quimper, sont de bons élèves.
- Les communes les plus volontaristes sont celles qui ont le moins de retard à rattraper et du coup la répartition inégale du parc HLM perdure.
- La fondation Abbé Pierre demande un triplement ou quadruplement du montant de la sanction contre les communes et voudrait que cela soit inclus dans le projet de cohésion sociale
- Au ministère du logement, on indique que des mesures « coercitives et incitatives » devraient figurer dans la loi Habitat pour tous ainsi que des propositions en vue de l'opposabilité du droit au logement

Comment concilier droit au logement et mixité sociale ?

(ASH Mag 09-10/04) Réf. :1231-sept 04- 23- ASH Mag



Alors voilà, c'est bien joli la SRU, sanctions, pas sanctions, mais en fait, sur le fond, là, l'intégration, le bien-fondé... eh bien lisez-donc ces quelques prises de position. A défaut d'en savoir plus, vous saurez combien c'est compliqué, des formules vous accrocheront.

- **Le Président de l'ANRU :**
- Le choix d'un droit au logement qui primerait sur la mixité sociale, « ce serait aller vers la violence, la lutte des pauvres contre les riches »
- **Ce droit doit devenir progressivement opposable et confié à des présidents d'agglomération élus au suffrage universel.**
- **Délégué général de la Fondation Abbé Pierre**
- « Pour nous droit au logement et mixité sociale vont de pair ». Il faut **construire** plus et **répartir** sans concentrer dans certains quartiers.
- Loi SRU : On a retenu « **la partie la plus défensive de limitation de la concentration de certaines populations dans les quartiers en difficulté** ».
- Alors certains pensent qu'il faut privilégier le droit au logement, quitte à oublier la mixité
- Et puis **derrière la mixité sociale, se profile la mixité ethnique dont personne ne parle.**
- Il est naturel de chercher à se regrouper, « les Français à l'étranger font la même chose ». En revanche quand on n'est pas accepté dans certains quartiers se met en place le « **communautarisme par défaut** » et celui-là est dangereux : frustration.
- **Socio-démographe INED**
- La ségrégation existe et ne disparaîtra pas de façon autoritaire. Mieux vaudrait améliorer services et accès aux droits.
- « La mixité sociale n'est pas absolument indispensable pour améliorer les conditions d'existence des populations (...) l'idée selon laquelle la concentration des populations est synonyme de problèmes sociaux est discutable (...) le modèle français de l'intégration considère que l'intégration passe par une exposition à la société d'installation et une transformation des pratiques individuelles »
- Cf. les quartiers de Polonais et d'Italiens dans les années 20 et 30, qui sont rétrospectivement un modèle aujourd'hui.
- « La réunion dans les mêmes espaces de groupes qui n'ont pas grand-chose en commun produit

plutôt des stratégies d'évitement avec des mondes qui ne s'interpénètrent pas ».

- Aller dans un autre quartier c'est positif si les gens sont dans une « trajectoire d'ascension sociale et un projet d'intégration ». Mais s'ils n'y ont aucune attache, cela peut être un échec.

Logement : le projet de suppression du prêt à taux zéro suscite de vives critiques, y compris dans la majorité

(Le Monde-26/08/04) Réf. : 1186 -sept.04- 22- LM



Pour l'instant il s'agit d'un projet, un air du temps. A confirmer et surtout à suivre car du côté du ministère on a d'autres idées en tête.

- Il est envisagé de le supprimer et remplacer par un crédit d'impôt
- Il existe depuis 1995 et 950 000 familles de condition modeste en ont bénéficié
- En 2004, environ 90 000 ménages devraient en bénéficier (acquérir logement, neuf en général)
- Le volume des prêts s'est contracté et plusieurs dispositions ont réduit son champ d'intervention : le Secrétaire d'état au logement voudrait de nouvelles mesures pour doubler le nombre de primo-accédants à la propriété
- Les ménages en logement social (2 SMIC) peinent de plus en plus à accéder à la propriété, la mobilité dans le parc social diminue et les mises en location y sont moins nombreuses
- Mais « un dispositif fiscal n'est pas socialement ouvert » (prof d'éco); il suppose que les ménages aient les moyens d'un apport personnel alors que le PZT « solvabilisait les ménages ».

Un rapport dresse un bilan contrasté des pratiques observées en matière d'attribution de logements sociaux

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1200 - sept 04 - 22- ASH



On l'avait déjà dit, l'on y revient. Décidément l'on n'en finit pas de parler de ce contingent préfectoral et quelle utilisation en fait-on ? C'est une bonne question manifestement...

- La Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos) avait déjà déploré en 2002 le « manque de détermination » des opérateurs à héberger les personnes très défavorisées du contingent préfectoral
- Rapport 2003 : ce contingent est « géré de façon très diverse selon les départements ». Même quand une convention existe elle n'est « pas toujours appliquée avec rigueur »
- Commission d'attribution : exigence respectée par les 115 organismes contrôlés mais « fonctionnement jugé pleinement satisfaisant » pour 34 seulement.
- Revenus proches des plafonds retenus au détriment de personnes moins favorisées, par ex.
- La mission préconise une adaptations des dispositions réglementaires en vigueur : trop complexes et contradictoires parfois.

[Retour Sommaire Général](#)

La lutte contre la violence est une priorité sanitaire, selon le Haut comité de la santé publique

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1201 - sept 04 - 23- ASH



Eh bien oui, au risque de nous tromper, nous mettons 3 sourires, cette approche nous séduit. Certes il y a loin de la coupe aux lèvres mais nous aimons tout ce qui peut changer l'angle sous lequel on considère un problème. La seule manière d'avancer.

- **La violence est considérée comme inhérente à la condition humaine et traitée jusqu'à présent sous l'angle pénal. Mais c'est « l'une des principales causes de mortalité prématurée, un facteur de risque de maladies mentales les plus fréquentes, une menace sur la cohésion sociale »**
- **Donc une priorité dans le domaine sanitaire :** analyse de l'OMS reprise par le Haut Comité
- Violences : à l'encontre des femmes, des enfants, des personnes âgées, de la part des adolescents, sur la route, sur les lieux de travail et des soins, suicides, **toutes les violences**
- 4 recommandations
- 2. développer la connaissance épidémiologique du phénomène et de ses déterminants
- 3. faciliter le repérage des situations de violence
- 4. améliorer l'accompagnement des victimes et le suivi des auteurs de violence
- 5. organiser une prévention adaptée
- « **La violence n'est pas une fatalité** »
- Un travail résolulement interministériel et l'amélioration de la formation des acteurs (policiers, médecins, travailleurs sociaux, etc.) sont les deux conditions indispensables

- **Violence et santé –**
www.ladocumentationfrancaise.fr

Le plan de lutte contre les drogues validé par le gouvernement – Réactions

(ASH- 27/08/04) Réf. : 1187 – sept 04 – 23- ASH



voici qui complète utilement l'article du numero et l'aperçu des réactions est utile.

- Voir RVP Eté : décision de ne pas réformer la loi de 1970
- Plan 2004/2008 : 500 millions d'euros alloués à la MILDT
- Lutte contre le cannabis : pour traiter l'infraction d'usage, sanctions plus visibles, rapides et utilisant toute la palette possible
- Mieux prendre en charge les personnes incarcérées
- Créer une vingtaine de « communautés thérapeutiques » (30 places) : accueil après sevrage
- ANIT : « Enfin un plan ! »
- Mais regrets devant l'abandon de la réforme de la loi 1970 (ANIT et ANPAA)
- OK sur le principe de l'amélioration de la prévention (jeunes, familles) mais on déplore l'absence de précisions quant aux moyens
- Il ne faut pas que les « communautés thérapeutiques » se substituent à l'existant, il faut qu'elles restent « en complémentarité »
- Le texte annonce le « retour » des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie créés par la loi du 02/01/02. Scepticisme car ils n'ont jamais vu le jour... ?

[Retour Sommaire Général](#)

Traitements de substitution : impact positif et retard pour les publics précaires

(ASH- 10/09/04) Réf. : 1205 – sept 04 – 23- ASH
(Le Monde-09/09/04) Réf. : 1205 -sept.04- 23- LM



Nous avons traité ce point déjà cet été, lisez les recommandations, elles concernent un public qui vous touche.

- Conclusions de la conférence de consensus que nous traitons dans notre numéro d'été
- Division par 5 des décès par surdose d'héroïne entre 94 et 2002 et par 6 le nombre de patient qui utilisent l'injection : 595 millions d'euros économisés en 1997 grâce à la substitution. Moins d'infractions à la législation sur les stupéfiants
- Utilisés par presque deux tiers des personnes dépendantes aux opiacés, meilleure insertion sociale pour la moitié de ces patients, 77 % disant s'en « être sortis par rapport à l'héroïne »
- Mais accès aux soins inégalitaire sur le territoire, faible accès aux soins pour les publics précaires
- Recommandations : activer le travail en réseau entre médecins et pharmaciens (formation), un CSTT au moins par département (centre soins spécialisé en toxicomanie)
- Développer des dispositifs pour les populations précarisées : bus méthadone, etc.
- Harmoniser les durées de prescription de méthadone et buprénorphine et que cette dernière ne puisse plus s'injecter
- Centraliser les données sur les prescriptions
- Une commission sera créée pour suivre ces recommandations

AME : Médecins du Monde, CNAM et Assocs

(ASH-27/08 & 03/09/04) Réf. :1209- sept 04-32-ASH



Oui c'est vrai ça n'en finit pas mais les informations de ce mois-ci nous paraissent suffisamment éclairantes pour être rapportées. A suivre ?

- Rapport 2003 de Médecins du Monde Mission France : 86 % de ses patients sont étrangers, dont 17 % résidant en France depuis + 3 ans
- Théoriquement presque tous relèvent de la CMU ou de l'AME mais 79 % n'ont aucun droit ouvert lors de leur 1^o visite.
- **AME : moins d'un patient sur 10 pouvant y prétendre en bénéfice.**
- 74 % des personnes pouvant y prétendre ET vivant en France depuis + 10 ans ne l'ont pas
- Obligation de justifier d'une domiciliation : MDM suggère plutôt une adresse postale
- Méconnaissance des droits (42 % des cas)
- L'argent : 75 % des patients couverts sans prise en charge du ticket modérateur l'évoquent. Parmi ceux qui relèvent de l'AME, 18 % nécessitent des "soins urgents »
- **Enfants : plus de 85 % de ceux qui relèvent de la CMU et 97 % de ceux qui relèvent de l'AME n'ont pas de droits ouverts.**
- Ils ne peuvent plus prétendre à la CMU de base et si leurs parents sont affiliés à l'AME ils y sont rattachés eux aussi : recul de l'accès aux soins.
- Les patients pouvant prétendre à l'AME doivent justifier d'une résidence ininterrompue de plus de trois mois en France. Comment ?
- CNAM : en attendant le décret elle statue qu'il n'y a pas à demander de justif pour chacun des mois et que « tout document probant » peut être admis à l'exception de factures, de déclarations sur l'honneur, d'attestations de la personne hébergeant le demandeur.
- L'Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers (ODSE) avait apprécié le vote de la CNAM contre les projets de réforme de l'AME mais conteste cette « application anticipée de décrets dont elle-même contestait la légitimité »

- Ce n'est pas à la CNAM qu'il convient de contester la recevabilité de documents
- Quant à l'hébergement, il rappelle que l'AME est « précisément une prestation à destination d'étrangers en séjour non régulier »

[Retour Sommaire Général](#)

scolarité

VOIR BIBLIOGRAPHIE

Ce que va proposer le rapport Thélot pour réformer l'école

(Le Monde-26/08/04) Réf. : 1186 -sept.04- 24- LM
(ASH- 17/09/04) Réf. : 1186 - sept 04 - 24- ASH



Elle nous a plu, cette grande page. Des idées intéressantes. Applicables ? A vous de vous faire une idée. Pose le cadre de ce qui va ou devrait être en débat.

- « **Vers la réussite de tous les élèves** » : version provisoire du rapport à remettre le 12/10 pour aider au projet de loi attendu au printemps.
- **Enseignements fondamentaux** : revenir sur l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat (loi 1989). Ecole recentrée « sur ce qui demeure sa mission première : faire maîtriser par tous les élèves les savoirs et les compétences jugées indispensables ou fondamentales et qui ne peuvent s'acquérir que durant la première partie de la vie ». Les « règles de comportement » en font partie.
- **3 grandes catégories d'enseignement**
- 1. « Socle commun et indispensable » : langue, math, anglais international, technologies de l'information.
- 2. Obligatoires également mais moins fondamentaux : sciences, travail manuel, EPS, 2° langue...
- 3. Optionnels : selon le niveau de l'élève
- Parcours diversifiés, certains passant plus de temps que d'autres sur la catégorie 1, etc.
- La nation doit définir contenus et organisation, à travers un Haut Conseil de l'éducation
- Renforcer la politique des cycles : apprentissage de la maternelle au CE1, approfondissement du CE2 à la 6°, diversification de la 5° à la 3°
- **Orientation** : Demande une « véritable révolution ». « Education au choix » inscrite dans l'emploi du temps des élèves au collège
- **Lycée** : Diversification dès la seconde. Suggère d'élaborer un « statut du lycéen professionnel » avec rémunération pour les activités en entreprise (revaloriser l'enseignement pro.)
- **Mixité sociale** : OK pour la sectorisation mais politique de « discrimination positive » plus ambitieuse. On pourrait déterminer une part des crédits en fonction des caractéristiques du public. Dans les cas « extrêmes » de ségrégation, on pourrait fermer les établissements
- **Autonomie des établissements** : « renforcer la marge de manœuvre financière et pédagogique » des collèges et lycées. Chefs d'établissements « formés » dans le primaire

- **Métier d'enseignant** : Proposition d'une « nouvelle approche » pour prendre en compte « les missions autres que celle de l'enseignement ». Intégrer le soutien.. et accroître le temps de présence dans les établissements. Formation étalée sur 2 ans au lieu d'1 après le concours et après titularisation les jeunes enseignants ne pourraient pas être nommés dans les établissements très difficiles.
- **Médecins scolaires et assistants sociaux** : préconisation de « recourir à des spécialistes compétents ne relevant pas de l'EN ». Inquiétude des personnels concernés . A suivre.

Caractéristiques françaises :

- Semaine de 4 jours : un tiers des écoles. Les spécialistes la jugent néfastes pour les enfants
- Charge horaire annuelle : 936 h par élève. C'est dans la très haute moyenne en Europe
- **On ne différencie pas les volumes de travail selon l'âge** : 26 h de petite maternelle à CM2
- L'alternance 7 semaines cours / 2 semaines congés (textes officiels) n'est pas respectée

Les enjeux de la rentrée scolaire

(Le Monde-01/09/04) Réf. : 1193 -sept.04- 24- LM



Les ingrédients sont là, l'année scolaire reste à suivre.

- **Laïcité** : Si en juillet l'UOIF conseillait aux élèves de se présenter avec « les tenues qu'elles auront choisi de porter », elle affirme le 30/08 sur fond de crise des otages, que la loi, une fois votée « **devient notre loi, la loi de la République, la loi de tous les citoyens** » a priori le contexte est apaisé. A suivre
- **Moyens** : 4 500 postes supprimés dans le secondaire et 1 500 créés dans le primaire.

Surveillants : Pas de remplacement pour les « aides-éducateurs dont les contrats expirent »

- **Loi d'orientation** : Volonté qu'elle entre en vigueur à la rentrée scolaire 2006. Les syndicats parlent (rapport Thélot) de « socle commun dans ambition ; un SMIC culturel ». A suivre
- **Pédagogie** : Réforme classe de 3° (Voir RVP Eté), affirmation de la nécessité du redoublement et de la « restauration de l'autorité », plaidoyer pour les méthodes classiques : dictées, réitations, etc. « Les méthodes ne sont pas bonnes parce qu'elles sont anciennes mais parce qu'elles font appel à l'exercice et à l'effort individuel » (M. Fillon)

Loi sur la laïcité : Cellules de veille

- Plus de 80 % des collèges et lycées ont modifié leur règlement intérieur.
- Bandana « religieux » : si « porté toute la journée, tous les jours de la semaine et cacher totalement les cheveux »
- Cellules de veille à disposition dans chaque académie, reliées à une cellule nationale
- Consignes : « Une fermeté sans faille et un souci d'intégration »
- Le dialogue doit commencer le jour même (10 à 15 jours). « Dans tous les cas il faut qu'il y ait un travail pédagogique avec l'élève même s'il est isolé »

[Retour Sommaire Général](#)

Rentrée et Laïcité : un point

(Le Monde-30/08&9-13-21/09/04) Réf. : 1211-sept.04



C'est le grand sujet de cette rentrée. En tout cas officiellement. L'impact exact de la loi, son « importance » restent à suivre. Nous avons saisi au fur et à mesure les fils que nous

donnait l'actualité pour vous livrer un tableau d'ensemble.

- **Chiffres** : le ministère indique qu'il y avait 1500 jeunes filles s'étant présentées voilées l'année dernière. A cette rentrée, 635 cas dénombrés. Au 21/09 il fait état de 101 jeunes filles voilées et en phase de dialogue.
- **Alsace** : académie la plus concernée mais le nombre diminue fortement. De 108, on est passé à 80 le 14/09 (450 en 2003)
- **Les sikhs** : leur turban tombe aussi sous le coup de la loi. Dans le 93 (plus importante communauté de France), 9 élèves sont en phase de « dialogue » et accueillis en CDI
- **Associations** : recenser les problèmes.
 1. Le CFCM va créer une commission pour cela.
 2. Collectif « Une Ecole pour tous-tes » (assocs laïques et musulmanes) tiendra une conférence de presse vers le 20/09 et parle « d'un certain nombre de filles qui se sont auto-exclues ». Présente son combat comme « démocratique, laïque et féministe ».
 3. Collectif « 15 mars et liberté » (docteur Milcent) a mis en place un numéro vert SOS filles voilées à Strasbourg : « on va arriver à plus d'une centaine d'exclusions »
- **A la Réunion** : rentrée le 17/08. « Les jeunes filles qui avaient un foulard l'ont retiré sans problème » ; le « kichali » (foulard mahorais) n'est pas considéré comme religieux. Aucune disposition particulière pour la Réunion.
- **M. FILLON** : « la loi sur la laïcité apparaît comme le symbole du coup d'arrêt au processus de la montée des communautarismes »

voile : débat sur la tenue des mères accompagnant les sorties scolaires

(Le Monde-17/09/04) Réf. : 1217 -sept.04- 24- LM



Une loi règle rarement tout et voilà une question que personne n'avait soulevée. A suivre. Y-a-t-il vraiment matière à débat ? Question dans la question, que l'article n'aborde pas mais à laquelle il n'est pas interdit de réfléchir. ???

- Dans la loi du 15/03/04 rien n'interdit à une mère voilée d'accompagner une sortie. ??
- Pour l'inspection académique du 93, les accompagnateurs réguliers (piscine hebdo, etc.) sont soumis à la loi mais les occasionnels non
- Dans le Bas-Rhin et les Hauts-de-Seine les inspections s'appuient sur 2 lois antérieures : les « intervenants extérieurs » sont assimilés à des agents bénévoles et se conforme à la neutralité exigée des personnels EN.
- Si l'on ajoute que c'est le conseil de l'école qui décide de son règlement intérieur (il peut être plus strict que les consignes départementale) et que le maire a son mot à dire aussi si il est souvent sollicité (bus par ex. pour les sorties)...
- Par ex. à Montreuil certaines écoles + mairies interdisent tout signe religieux.
- Le ministère devrait décider d'une harmonisation : même règlement pour tous les départements.

L'enseignement catholique n'a pas constaté d'afflux de jeunes filles voilées

(Le Monde-28/09/04) Réf. : 1239 -sept.04- 24- LM



Un point pour tâcher décidément d'informer au plus large sur une rentrée « laïque ».

- Il représente la quasi-totalité des établissements privés sous contrat et affirme accueillir tous les

- élèves « sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance »
- Il n'est pas concerné par la loi du 15 mars (secteur public) et en règle générale n'a pas interdit les signes religieux ostensibles
 - Néanmoins son Secrétariat général se déclare solidaire de la lutte contre « la montée des communautarismes et de l'intolérance » et sa volonté de ne pas constituer des « établissements refuges »
 - **A ce jour la demande d'information ou d'inscription pour motif ayant trait à la loi du 15 mars est resté « extrêmement minoritaire »**
 - De toute façon ce secteur qui scolarise 2 millions d'élèves et totalement saturé : plus de 20 000 candidats ont été refusés cette année. La préoccupation principale y est donc celle des moyens

Les collectivités locales accroissent leur poids en matière d'éducation

(Le Monde-31/08/04) Réf. : 1194 -sept.04- 24- LM



Un petit article qui retrace, actualise et donne les perspectives de façon claire.

- Elles pèsent 22.3 % de la dépense intérieure pour l'éducation
- Années 80, 1° décentralisation : aux départements la construction et l'entretien des collèges et aux régions les lycées. L'investissement des collectivités a été énorme, multipliant parfois jusqu'à 5 ou 10 les sommes consacrées jusque là par l'Etat. On a pu faire face à la « massification » de l'enseignement
- Disparités territoriales néanmoins
- Années 90, départements et régions départements et régions investissent des secteurs hors compétences obligatoires : enseignement supérieur, informatique, etc.

- 2004 : recrutement et gestion des TOS aux départements et régions (dotations d'Etat), aux départements la définition des « cartes scolaires » des collèges. Qu'en feront-ils ?

Retour Sommaire Général

Ecoles, collèges, lycées : la France se place dans la moyenne des pays développés

(Le Monde-16/09/04) Réf. : 1212 -sept.04- 24- LM



Alors, c'est un drame, ce n'est pas plus un drame, c'est moins dramatique que si ça l'était davantage ! Dans les évaluations sur l'école certaines sont plus « idéologiques » que techniques, à chacun de s'y reconnaître.

- Rapport annuel de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique)
- **Résultats** : la France dépasse légèrement la moyenne, avec un niveau plus élevé pour les mathématiques
- **Budget** : effort financier non négligeable. Scolarisation assez longue et taux d'encadrement assez élevé

La taille des classes peut être décisive pour la réussite des élèves

(Le Monde-06/09/04) Réf. : 1202 -sept.04- 24- LM



quelle belle chose que raisonner autrement ! vous pouvez consulter l'étude, et sans aussi peut-on y trouver à redire ; mais néanmoins elles nous tentent ses conclusions...

- En France les études concluent qu'il faudrait faire de toutes petites classes, ou qu'alors c'est inutile et que donc c'est trop cher.
- M. Piketty est économiste et dit l'inverse dans « l'impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises »
- Ça marche toujours, quelque ampleur qu'on donne à la réduction, et d'autant plus que les élèves concernés sont issus de milieux défavorisés. Voilà sa conclusion.
- Il a modélisé la relation entre la taille des CE1 et les résultats aux tests de CE2
- En ZEP les effectifs sont moins lourds et avec sa modélisation M. Picketty conclut que cela réduit les inégalités scolaires. Si on continuait de réduire, les résultats seraient encore meilleurs.
- On pourrait d'ailleurs le faire « à budget constant » car si les classes de milieux plus favorisés augmentaient légèrement, les résultats ne baisseraient presque pas.
- En effet, « **L'impact de la taille de la classe est dissymétrique : il est bien plus important pour les élèves issus de milieux défavorisés que pour les autres** »
- Consultable sur www.pythie.cepremap.ens.fr

Une minorité d'élèves atteignent les objectifs des programmes

(Le Monde-24/09/04) Réf. : 1233 -sept.04- 24- LM



Un baromètre de plus ? Oui mais c'est la première évaluation nationale EN. A recouper avec la vôtre. Car vous n'avez certainement pas attendu l'EN pour vous être tracé un paysage de la situation.

- Enquête EN Direction évaluation et perspective
- **Fin du Primaire** : 1/3 des élèves ont une maîtrise complète des compétences prévues (compréhension écrite et orale), 54 % n'en ont

- pas une maîtrise complète mais ne sont pas en difficulté, 15 % sont en grande difficulté, dont 3% en très grande difficulté (11 % en ZEP)
- **Fin du Collège** : un quart des collégiens maîtrisent complètement les compétences générales nécessaires à la poursuite d'études ultérieures. 60 % des élèves peuvent poursuivre « à des degrés divers » une formation
 - **15 % du total ne manifestent « aucune maîtrise »** ou une « maîtrise réduite »

Dispositifs relais : 69 % des élèves rejoignent le collège

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1222 - sept 04 - 24- ASH



Vous devez avoir des jeunes dans ces dispositifs. Alors ce bilan correspond-il à vos constats ?

- 4 500 élèves accueillis en 02/03 et le gouvernement compte augmenter le nb d'ateliers
- Collégiens de 14 ans : important retard scolaire, déscolarisation (16 %), absentéisme (26 %)
- 43 % font l'objet d'une mesure éducative
- 69 % réorientés dans le système « ordinaire » et 50 % s'y trouvent encore 6 mois après.
- Pour 2% aucune solution trouvée et 15 % des résultats sont inconnus
- Durée de séjour de 1 à 6 mois ; plus les élèves sont jeunes, plus le séjour est court et facile leur réintégration en collège.
- Note d'évaluation 04-08 www.education.gouv.fr

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE



Rentrée oblige, c'est l'école qui ouvre cette biblio. A vous de voir. Et puis c'est vous, c'est par vous qu'elle existe, lorsque MM. Chauvière et Karz se penchent sur vos inquiétudes et vous donnent des pistes pour repenser un social qu'ils pensent du reste increvable ou presque. Ensuite selon que vous « fréquentez » des CHRS, des familles monoparentales, allez-y fouinez, comme chez un bouquiniste ?

(Le Monde-01/09/04) Réf. : 1193 -sept.04- 24- LM
SCOLARITE / Tant qu'il y aura des élèves

- Tableau d'une école pas catastrophique mais hypocrite qui reste « une machine à trier »
- Toutes les filières sont loin de se valoir : « il ne suffit pas d'avoir le bac »
- « L'école c'est un fusil à un coup »
- Quels sont les « verrous » qui empêchent la véritable démocratisation ? Mauvaise gestion des ressources humaines et faiblesse du travail en équipe au niveau pédagogique.
- Deux niveaux où le corporatisme ambiant n'incite guère à l'optimisme.
- **Hervé Hamon – Seuil, 18 €**

(ASH- 27/08/04) Réf. :- sept 04 - 31- ASH

Les professionnels entre souffrance et vitalité

- Souffrance des travailleurs sociaux, outils mis en place
- Un entretien avec François Dubet sur la crise des institutions

- **01.46.12.87.84. – 9 € + 4 € frais d'envoi**

Le travail de la nuit

- Une autre intervention, une parole libérée : témoignages sur cet autre travail social
- **VST n° 82 – juin 04 – Ed. érès – 15 €**

L'emploi public et les trajectoires d'insertion des jeunes

- Quel est le rôle du secteur public ?
- www.insee.fr

Evaluer les besoins des personnes en action sociale. Enjeux, méthodologie, outils

- En appelle à la définition d'un langage commun pour les acteurs des différents champs
- « Observation partagée » : mise en place d'une stratégie globale d'intervention.
- **J-Y Barreyre, C. Peintre – Ed. Dunod – 22 €**

L'éducateur face au réel. Du rapport au réel au rapport à l'Autre

- Réflexion sur les conditions et fondements éthiques du rapport à l'Autre (à partir d'expérience auprès de jeunes psychotiques)
- **Didier Morel – Presses Universitaires du Septentrion – 19 €**

(ASH- 10/09/04) Réf. : 1214 - sept 04 - 32- ASH

- Voir l'entretien avec les auteurs dans la rubrique Travail social de ce n°

Le travail social dans l'action publique

- Sociologue, il appréhende le travail social à travers le monde des « intervenants »
- Décentralisation, usager / client, creusement des inégalités, etc.
- Appel à une prise de conscience collective pour régénérer les pratiques
- **Michel Chauvière -- Ed. Dunod – 26 €**

Pourquoi le travail social ?

- Philosophe, réfléchit sur l'objet du travail social : ce colloque singulier entre professionnel et usager qui en conditionne la réussite.
- Visée normative des interventions sociales et marge de manœuvre du professionnel
- Appel à une « clinique transdisciplinaire » : analyse des pratiques
- Saül Karz — Ed. Dunod – 21 €

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1222 - sept 04 - 24- ASH Hébergements et réinsertion sociale les CHRS. Dispositif, usagers, intervenants

- Sociologue ayant exercé comme ES en CHRS
- Il y a 700 structures, présentant une réalité très hétérogène. Tableau de 6 structures.
- Question : **action qui consolide les individus en terme de citoyenneté ou qui accentue les processus de marginalisation ?**
- Elle vise l'intégration sociale mais ne la réalise qu'à travers un « détour ségréatif » : règles organisées en dehors de la société globale
- Rôle positif certes mais **attention au règne de l'accompagnement individualisé qui ne renvoie pas l'usager à des formes d'organisation collective : socialisation**
- Patrick Pelège – Ed. Dunod – 27 €

Monoparentalité précaire et femme sujet

- Un sociologue et une psychanalyste analysent ces difficultés à partir d'entretiens avec des mères et des travailleurs sociaux (à Marseille)
- Travail de « remodelage identitaire » pour des femmes qui n'étaient pas préparées à être « chefs de famille »
- G. Neyrand, P. Rossi – Ed. érès – 22 €

[Retour Sommaire Général](#)

La discrimination positive

- Analyse de politiques menées en France et à l'étranger
- G. Calvès – Ed. PUF – Que sais-je ? – 7.50 €

brèves



Bien sûr nous les aimons « nos » brèves. Quand la Cour des comptes se penche sur les politiques de l'intégration c'est savoureux. Voyez les chiffres des politiques d'aide sociale et des FAJ.

Le voile surgit ci et là, nous rappeler qu'il n'est pas que l'école dans ce pays ? Ou autre chose, allez savoir.

Si l'obésité infantile n'a droit qu'à une campagne d'information, l'IVG ambulatoire a désormais son arrêté de tarification.

Un cas malheureusement « exemplaire » de discrimination. La chancellerie se penche sur les mesures d'isolement en prison et tire un 1° bilan de la justice des mineurs (à croiser avec le vôtre ?).

Les banques islamiques et l'issue du 1° procès pour « délit de solidarité » valent un petit détour aussi.

LE MONDE

(Le Monde) Réf. : 1182 -sept.04- 32- LM

La Cours des comptes critique la politique d'intégration (25/09)

- Depuis 30 ans, « insuffisances (...) incohérences (...) errements des politiques publiques à destination des immigrants. »
- « Les résultats des efforts consentis sont peu probants » : éducations, logement, emploi, etc.
- « Triple échec » : concentration d'immigrés, dans des zones en difficulté, situation économique de nombre d'entre eux et discriminations subies
- Erreurs de gestion de beaucoup d'assoc.
- **Rapport définitif en décembre**

Les banques islamiques veulent séduire les clients européens (18/08)

- Une banque de dépôt britannique islamique ouvrira mi-septembre à Londres
- Clientèles visée : musulmans, fonds de pension et retraite du Proche-Orient, non-musulmans d'Orient (coptes, etc.).
- « Placements éthiques » car respect du Coran : « ceux qui bénéficient d'intérêts seront bannis ». La perception de taux d'intérêt étant exclue, services rémunérés par un système d'association aux profits réalisés par les banques avec ces fonds
- L'essor de la finance islamique est un des événements majeurs de l'évolution du système bancaire en Europe.
- Favorisé par le retrait des investisseurs musulmans d'une partie de leurs avoirs aux USA
- Manque de transparence du capital, culture financière fondée sur la parole donnée et structures complexes qui prêtent mal à audits

Dispense de peine pour les deux militants accusés d'avoir hébergé des sans-papiers (21/08)

- Ils risquaient 750 000 € d'amende et 10 ans de prison
- Déclarés coupables d'avoir retiré des mandats postaux pour des réfugiés sans papiers mais dispensés de peine
- Le délit d'hébergement de clandestins n'a pas été retenu, le tribunal estimant qu'ils avaient servi une cause humanitaire. « On n'est pas ici pour juger les délinquants de la solidarité » (le substitut)
- Aidant des réfugiés de « l'après-Sangatte » ils avaient été soupçonnés d'héberger un « passeur »

La chancellerie souhaite réformer la mise à l'isolement en prison (09/09)

- Une demi-douzaine de jugement ont annulé des mesures d'isolement .
- Depuis 1996, « mesure d'ordre intérieur » et non sanction disciplinaire comme le « mitard ». En principe pas de recours possible.
- L'OIP et le Comité Prévention Torture (Europe) s'alarment et le Conseil d'Etat (2003) reconnaît que l'isolement sans limitation de durée aggrave les conditions d'incarcération.
- Projet de décret : « mieux respecter les dispositions en vigueur » : détenu assisté lors du débat contradictoire en préalable à la décision. Décision correctement motivée. « Procédure de recours hiérarchique avant tout recours » pénal.
- « Au-delà de 2 ans », exceptionnel et spécialement motivé. En 2002 161 détenus étaient isolés depuis plus d'un an. En 2004 le ministère fixait 1 an comme délai exceptionnel
- « Favoriser les activités en commun » et garantir les droit d'information, visites, courrier, etc.
- OIP non satisfait : la saisine est rendue plus difficile et la durée non précisée

La réforme du code de la famille marocain de s'applique toujours pas aux femmes immigrées en France (17/09)

- Janvier 2004, nouveau code de la famille au Maroc : les femmes peuvent choisir leur époux, demander le divorce en gardant enfants et domicile, et polygamie quasiment impossible.
- Il ne serait donc plus nécessaire de dénoncer la convention qui promulgue l'application des lois marocaines aux résidents en France
- Mais pour les 384 000 Marocaines résidant en France, les choses restent difficiles.
- Les autorités marocaines appliquant tant bien que mal leur nouveau code mais les autorités judiciaires et consulaires françaises sont à la traîne, dénoncent les associations
- Par ex. les femmes à qui l'on a confisqué leurs papiers au cours d'un été au Maroc ne sont souvent même pas reçues au consulat.
- Assocs et avocats voudraient « une instance de coordination judiciaire entre les deux pays » : vérifier les actes avant transcription en France
- Un groupe de travail va être constitué

Une propriétaire jugée pour avoir refusé de vendre un terrain à bâtir à un « Arabe »

- Les professionnels de l'immobilier ont choisi de rompre le silence qui prévaut généralement
- Propriétaire qui ne signe pas le compromis quand elle entend le nom de l'acheteur : « Mais c'est un Arabe ? »
- Et s'obstine malgré les concessions consenties
- Condamnée le 14/09 à 4 mois de prison avec sursis + 10 000 € au couple en compensation du préjudice financier, + comme dommages et intérêts 1 500 € au mari et 500 € à son épouse

Une « pervenche » parisienne refuse d'être son voile sous sa casquette (16/09)

- C'est la première fois que la question se pose au sein de la police

- Nora B. est agent de surveillance de Paris, était jusqu'à présent bien notée. Elle refuse également de porter le bâton de défense et les menottes.
- Mise en congé pour l'instant, elle doit être reçue par le préfet de police.

Une mairie interdit à une femme voilée d'être témoin de mariage (27/09)

- A Lyon au moment de signer le registre, une jeune femme refuse d'enlever le voile qui lui couvre front et cou. L'adjoint la récuse
- La jeune femme veut porter plainte contre la mairie : « le voile fait partie de ma religion, et ne peut pas être enlevé à n'importe quel moment, n'importe où, comme un chapeau »
- Une directive fait obligation à l'officier d'état civil de pouvoir reconnaître les futurs époux, les témoins et ceux qui voudraient s'opposer au mariage, ce que confirme M. Perben, à qui le maire a écrit.

Les grandes écoles veulent diversifier leurs publics en s'ouvrant aux lycéens des ZEP (24/09)

- **75 % des jeunes passant les concours d'entrée ont au moins un parent cadre**
- Convention en cours pour étendre le dispositif déjà en cours avec l'Essec : « Une prépa ? Une grande école ? Pourquoi pas moi ? »
- Propose à des lycéens un programme de formation complémentaire (mercredis, WK, etc.)
- **La conférence des grandes écoles a signé en juin une convention avec le réseau des « écoles de la 2° chance » pour amener ces « décrocheurs » vers l'enseignement supérieur.**

Obésité infantile : lancement d'une campagne d'information

- **16 % d'enfants concernés en 2000**

- 2 guides du programme national nutrition santé (PNNS) : La santé vient en mangeant, la santé vient en bougeant
- Aider les parents à donner des repères aux enfants
- 2 euros chers les marchands de journaux
- **Toutes les recommandations du PNNS sur www.mangerbouger.fr**
- Le ministre de la santé demandera aux enseignants de limiter au strict nécessaire » la collation matinale et de « généraliser » l'éducation nutritionnelle.

[Retour Sommaire Général](#)

ASH DU 27 AOUT

(ASH- 27/08/04) Réf. : 1188 - sept 04 - 32- ASH

IVG

- L'arrêté de tarification relatif à l'IVG ambulatoire et revalorisant les IVG en établissement est paru (Cf. RVP été)

L'aide sociale départementale en 2003

- DREES : **fin 2003, 1,4 million de personnes étaient concernées par l'aide sociale départementale** (100 000 de plus que fin 02)
- **18 % des bénéficiaires relèvent de l'ASE (+ 1%)**, 16 jeunes sur mille 0 à 21 ans.
- La hausse s'explique surtout par la montée en charge de l'APA et l'augmentation du nombre de bénéficiaires handicapés (+ 4 %)

Accueil des gens du voyage (+ LM 31/08)

- Les maires disposent de 2 années supplémentaires pour aménager des aires. La loi Besson en 07/00 prévoyait la création de 30 000 places d'ici 2002. 6 000 places actuellement.
- Et la loi sur la sécurité intérieure punit les occupation illicites.

- La LDH dénonce « la complaisance du gouvernement »

ASH DU 03 SEPTEMBRE

(ASH- 03/09/04) Réf. : 1188 - sept 04 - 32- ASH

statut et missions de l'Observatoire national de la délinquance

- Le décret est paru, sans surprise par rapport aux différentes annonces
- **Décret n° 2004-750 du 27/07/04, J.O. du 29/07/04**

Activité stable pour les FAJ

- En 2003, 106 000 jeunes (18/25) ans ont obtenu une aide pour 106 000 dossiers traités, soit 87 %
- Moyen des aides 211 € et 130 € pour celles d'urgence (un tiers)
- Chiffres à peu près stable depuis 4 ans
- Age moyen 21,4, 93 % avec couverture sociale, 46 % sans ressources, 44 % indemnité de chômage et 55 % inscrits ANPE. 40 % sortis de l'école sans diplôme, 23 % au moins le bac et 26% en programme TRACE
- 50 % des demandes : subsistance, un tiers : déplacement (travail), 1/5 : soudure en attendant allocation ou rémunération
- 74 % des demandes présentées par ML ou PAIO, 13 % services sociaux départementaux, 4% CCAS
- 70 % des dossiers traités sont des premières demandes
- www.sante.gouv.fr

ASH DU 10 SEPTEMBRE

(ASH- 10/09/04) Réf. : 1214 - sept 04 - 32- ASH

Les organisations de chômeurs demandent la gratuité des transports pour toutes les personnes précaires.

- Les tarifs sont différents d'une région à l'autre

Europe - L'organisation de « charters » pour expulser les étrangers reçoit un cadre légal

- *Décision n° 2004/573 du 29/04/04, J.O.U.E. L261 du 06/0804*
- Relative à « l'organisation de vols communs pour l'éloignement, à partir de territoires de deux Etats membres ou plus, de ressortissants de pays tiers » en séjour illégal
- Le Parlement européen avait mis son veto...
- Dans le préambule est rappelé le respect des droits de l'Homme et des conventions internationales. En annexe figure le principe « pas d'éloignement à tout prix »
- **Décision directement applicable**

ASH DU 17 SEPTEMBRE

(ASH- 17/09/04) Réf. : 1221 - sept 04 - 32- ASH

La chancellerie fait le point sur la justice pénale des mineurs

- En 2002, les mineurs représentaient presque le quart de l'ensemble des mises en cause, et près d'un millier étaient en prison
- En 2 ans **diminution de 30 % du nombre de mineurs incarcérés**. Moins de classements sans suite et plus de recours aux mesures alternatives
- Les CEF : « excellent outil » (10 en activité). Séjour jugé positif pour 80 % des jeunes
- 58 des 64 établissements pénitentiaires recevant des mineurs ont déjà un quartier spécifique permettant la séparation d'avec les majeurs. Le taux d'occupation est de 71 % .
- Systématisation en cours de la présence des ES PJJ dans ces quartiers (pour l'instant concerne un tiers des mineurs incarcérés)

- Pour 2006, prévision de 7 établissements dédiés aux seuls mineurs (60 places chacun)

Encore en nette augmentation en 2003, les prestations sociales atteignent près de 30 % du PIB

- + 4.9 % en un an, soit une progression supérieure de 2.3 points à celle du PIB. Le « **taux de redistribution sociale** » est de **29.9%**, un taux jamais atteint auparavant
- 1. Vieillesse-survie : 43 % des dépenses
- 2. Santé : 35 %
- 3. Maternité-famille : 9.5 %
- 4. Chômage-insertion professionnelle : 7.9 % (respectivement + 10 % et + 6.4 %)
- 5. Aides logement : 3 %, moins 1.4% bénéficiaires
- 6. Pauvreté-exclusion sociale : 1.4 % (mais **augmentation de 6.8 %**, due notamment à l'augmentation du nombre de RMistes)
- Ces prestations constituent plus de la moitié des revenus des 10 % les plus modestes et font diminuer de moitié le nombre de personnes pauvres (Observatoire national de la pauvreté)

ASH DU 24 SEPTEMBRE

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1229 - sept 04 - 32- ASH

La loi relative aux responsabilités locales expliquée aux préfets

- Circulaire d'explication, de toutes les mesures détaillées par thèmes avec le calendrier d'entrée en vigueur
- NOR/LBL/B04/10074/C du 10/09/04
- www.dgcl.interieur.gouv.fr

Selon 25 organisations, la loi sur la cohésion sociale doit inclure les handicapés

- Regrettent de ne pas voir prises en compte les personnes handicapées : lettre au 1^{er} ministre

coup de cœur

Femmes en difficulté : un accueil au cœur du quartier

(ASH- 24/09/04) Réf. : 1226 - sept 04 - 33- ASH



Franchement oui nous avons aimé. Comme toujours quand le secteur démontre sa capacité à innover. La question du sens paraît résolue tout à coup comme par magie. Les positionnements de départ, la souplesse, le recours à l'ethnopsychiatrie, « l'obligation de moyens » plutôt que de résultats, oui vraiment nous avons aimé.

- Centre ressources femmes de Marseille. Un local exigu et vétuste dans le quartier Bellevue (40 % chômage) depuis les années 90 / équipe de 7 personnes / 3000 visites par an, 600 femmes suivies (31/45 ans en majorité)
- Financements Etat, CG 13, Région, Ville
- C'est par un accueil généraliste que tout commence toujours. Prise en charge globale.
- A l'opposé d'un accueil administratif cloisonné. **Structure souple, en marge des dispositifs : son public « n'entre dans aucune case »**
- On n'aborde pas les choses en terme de « freins » ou de « handicaps ». On procède à un état des lieux et les femmes décident elles-mêmes de la hiérarchie des priorités. Elles peuvent venir aussi souvent qu'elles veulent.
- Le centre procède également à des accueils plus spécialisés et s'appuie sur un vaste partenariat.
- Les femmes arrivent par le bouche à oreille. Les 2/3 sont d'origine étrangère (surtout Maghreb et Comores). Beaucoup de Françaises d'origine étrangère aussi, problématiques très proches
- **La prise en compte de l'expérience migratoire est au centre des préoccupations de l'équipe.**

- A titre expérimental, mise en place d'un Appui social individualisé (ASI) : 6 mois d'entretiens, mesure spécifique au public primo-arrivant
- « **Pour ces femmes tout est plus compliqué** ». En particulier l'emploi. Mais l'insertion professionnelle n'est pas une finalité du centre, elle est avant tout « outil de socialisation »
- L'essentiel c'est de mettre l'accent sur les potentialités, de conduire vers l'autonomie et l'accompagnement psy est indispensable pour prendre en compte le traumatisme migratoire. (10 % des femmes du centre ont laissé par ex. des enfants jeunes au pays)
- **Aussi y-a-t-il « un temps plein d'accueil psychologique »**. Et la psychologue a suivi une formation en **ethnopsychiatrie**.
- « **Amener les soins là où les femmes se trouvent** ». Orienter vers une structure extérieure est souvent vécu comme « une nouvelle rupture »
- L'équipe est mobilisée et elle innove en se fondant sur des expériences d'ethnopsychiatrie créées ailleurs par ex.
- « **Plutôt qu'à des obligations de résultats auxquelles nous échappons encore – pour combien de temps ? – je préfère rattacher noter accompagnement global à des obligations de moyens** ». Se former, etc.
- CRF- 04.91.50.83.49.
centreressourcesfemmes@wanadoo.fr

[Retour Sommaire Général](#)